

# Institut de formation en soins infirmiers



Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph

CONCOURS D'ENTRÉE IDE

## MODALITES PRATIQUES

Conditions  
d'admissions

Epreuves  
de sélection

Dossier  
d'inscription

Calendrier

Frais  
à envisager

## FINANCEMENT DES ETUDES

## FORMATION

## EXERCICE PROFESSIONNEL

## ADRESSE POSTALE

185 rue Raymond Losserand  
75674 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 44 12 83 85 / 82 48

E-mail : sifsi@hpsj.fr

## Conditions d'admission

Selon l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier

Etre âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

et posséder un des titres suivants :

- ◆ être titulaire du baccalauréat français,
- ◆ être titulaire d'un titre figurant dans l'arrêté du 25/08/1969, d'un titre admis en dispense en application du décret n°81-1221 du 31/12/1981 (pour les candidats étrangers : être titulaire d'une attestation du Consulat ou de l'Ambassade autorisant l'accès aux études universitaires dans leur pays),
- ◆ être titulaire d'un titre homologué niveau IV,
- ◆ être titulaire du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) ou de l'ESEU (examen spécial d'entrée en université),
- ◆ être élève en classe de terminale (l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat français),
- ◆ être titulaire du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique avec 3 ans d'exercice professionnel,
- ◆ justifier de 3 ans d'expérience dans le secteur paramédical ou 5 ans dans les autres secteurs et avoir été retenu par un jury de présélection aux conditions définies par les articles 5 à 10 du Titre 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. Le dossier est à retirer dans la DRASS du département du domicile,
- ◆ être titulaire du DEAS (diplôme d'Etat d'aide-soignant) ou DEAP (diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture) et justifier de 3 ans d'exercice professionnel équivalent temps plein à la date de clôture des inscriptions.

## Les épreuves de sélection

Les épreuves écrites d'admissibilité :

- ◆ Une épreuve écrite de 2 heures notée sur 20 points, qui comporte l'étude d'un texte relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social. Le texte est suivi de 3 questions permettant d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.
- ◆ Une épreuve de tests d'aptitude de 2 heures notée sur 20 points, ayant pour but d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 points sur 40 aux deux épreuves. Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une des épreuves est éliminatoire.



**L'épreuve orale d'admission :**

- ◆ Elle est ouverte aux candidats déclarés admissibles.
- ◆ L'épreuve consiste en un entretien de 30 minutes avec 3 personnes : un cadre formateur en IFSI, un cadre de santé et une personne qualifiée en psychologie. L'entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

**Les dispenses de scolarité :**

- ◆ Les titulaires du DEAS (diplôme d'Etat d'aide-soignant) et du DEAP (diplôme d'Etat d'auxiliaire du puériculture) justifiant de 3 ans d'exercice professionnel, sous réserve d'avoir réussi un examen d'admission spécifique.  
Cet examen est organisé selon les dispositions de l'arrêté du 31-07-09 relatif au diplôme d'état d'infirmier titre 2.
- ◆ Les titulaires d'un diplôme infirmier hors CEE peuvent bénéficier, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection, d'une dispense de scolarité.  
Cet examen est organisé selon les dispositions de l'arrêté du 31-07-09 relatif au diplôme d'état d'infirmier titre 2.
- ◆ Les nouveaux textes prévoient également des dispenses de scolarité pour les étudiants sages-femmes ayant validé la 1<sup>ère</sup> année de la 1<sup>ère</sup> phase, les étudiants en médecine admis en 2<sup>ème</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle, les titulaires d'un diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, d'ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, ou diplôme d'assistant hospitalier des hospices civils de Lyon et les sages-femmes. Se référer au Titre II – Dispenses de scolarité – Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier.

## Le dossier d'inscription au concours est à retourner dûment rempli à :

**l'IFSI PARIS SAINT-JOSEPH**  
secrétariat infirmier (concours IDE)  
**185, rue Raymond Losserand - 75674 PARIS cedex 14**

**Il comprend :****Pour tous les candidats :**

- ◇ La photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport ou d'un titre de séjour en cours de validité,
- ◇ La fiche d'inscription jointe dûment remplie,
- ◇ Un chèque de 95 euros pour les frais d'inscription à l'ordre de l'IFSI Paris Saint -Joseph. **Ces droits sont acquis en cas de désistement après clôture des inscriptions** (sauf présentation d'un certificat médical attestant de l'incapacité du candidat à se présenter aux épreuves)  
OU
- ◇ Un chèque de 50 euros pour les frais d'inscription à l'ordre de l'IFSI Paris Saint -Joseph pour les salariés du Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph. **Ces droits sont acquis en cas de désistement après clôture des inscriptions** (sauf présentation d'un certificat médical attestant de l'incapacité du candidat à se présenter aux épreuves),
- ◇ 4 enveloppes "à fenêtre" timbrées au tarif en vigueur (lettre de 20 g).

**Pour tous les candidats titulaires du baccalauréat ou titre admis en dispense :**

- ◇ La photocopie du baccalauréat ou du titre admis en dispense (équivalence homologuée au minimum niveau IV).



*Pour les diplômés étrangers : demander au centre ENIC-NARIC France, une lettre indiquant que le diplôme est comparable au baccalauréat français. Le centre ENIC-NARIC France est le centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômés. La délivrance d'une attestation de reconnaissance de niveau d'études sera facturée 55 €.*

*CIEP  
ENIC-NARIC France  
1 avenue Léon Journault  
92318 Sèvres Cedex*

*Tél. : 01 45 07 63 21  
Site : [www.enic-naric.net](http://www.enic-naric.net)  
Mail : [enic-naric@ciep.fr](mailto:enic-naric@ciep.fr)*

#### **Pour tous les étudiants de terminale :**

- ◇ Un certificat de scolarité de terminale.

#### **Pour tous les candidats titulaires du Diplôme d'Etat Aide-Soignant (DEAS) ou du Diplôme D'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) :**

- ◇ La photocopie du DEAS ou DEAP et des certificats de travail justifiant de trois ans d'exercice professionnel.

#### **Pour tous les candidats avec une expérience professionnelle :**

- ◇ La photocopie de l'autorisation de la Commission de validation des acquis, pour ceux qui ont été retenus par le jury régional de la D.R.A.S.S.

#### **Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'infirmier non validé pour l'exercice de cette profession en France :**

- ◇ une copie certifiée conforme à l'original de ce diplôme,
- ◇ un relevé détaillé du programme des études d'infirmier suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, ainsi que la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de la formation, le tout délivré et attesté par une autorité compétente,
- ◇ la traduction par un traducteur assermenté des documents ci-dessus mentionnés,
- ◇ un curriculum vitae,
- ◇ une lettre de motivation.

**A réception de son dossier, le candidat recevra une attestation d'inscription au concours.**

## **Le calendrier**

**Les inscriptions seront closes le 15 mars 2010 minuit (le cachet de la poste faisant foi).**

- ◆ Epreuves écrites – Admissibilité ⇒ le mercredi 14 avril 2010 de 12h30 à 17h15
- ◆ Affichage de l'admissibilité ⇒ le mardi 18 mai 2010 à 10h
- ◆ Epreuves orales – admission ⇒ entre le 26 mai et le 17 juin 2010
- ◆ Affichage admission ⇒ le vendredi 25 juin 2010 à 10 h à l'IFSI de votre premier choix
- ◆ Date limite de réponse des admis ⇒ lundi 5 juillet 2010

**Date de rentrée prévue le lundi 6 septembre 2010.**

**Le candidat recevra une convocation lui précisant les horaires.**

Ce concours est commun pour les 6 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I) de Paris Ile de France, hors Assistance Publique, soit :

- ◇ Groupe hospitalier Paris Saint -Joseph (14<sup>ème</sup>)
- ◇ Virginie Olivier – Hôpital Sainte Anne (Paris 14<sup>ème</sup>)
- ◇ Les Diaconesses (Paris 12<sup>ème</sup>)
- ◇ Lycée Rabelais (Paris 18<sup>ème</sup>)
- ◇ La Croix Saint Simon (93)
- ◇ J.B. Pussin - Hôpital Esquirol (94)

Les candidats s'inscrivent et passent les épreuves d'admission dans l'I.F.S.I. de leur premier choix. A l'issu des épreuves d'admission, les candidats sont classés selon les notes obtenues au concours.

Les 120 premiers candidats sont admis à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Paris Saint-Joseph sur liste principale. (*Le quota d'étudiants à admettre est déterminé par la Région Ile de France*). Les autres candidats sont inscrits sur liste complémentaire.

En cas d'admission sur liste complémentaire, cette organisation permet aux candidats d'intégrer la liste complémentaire des IFSI de 2<sup>ème</sup> et un 3<sup>ème</sup> choix et d'être appelé en priorité par rapport aux candidats issus d'un IFSI hors regroupement.

## Les frais à envisager pour la formation (donnés à titre indicatif)

### Droits d'inscription annuels :

- ◇ Pour l'année 2009/2010 : 171 euros

### Frais de scolarité annuels pour l'année 2009/2010 :

- ◇ Candidat issu de la formation initiale (sorti du parcours scolaire depuis moins d'un an) : 460,50 euros à la charge de l'étudiant (possibilité de paiement en 3 fois).
- ◇ Candidat salarié en formation continue : 6.700 euros pris en charge par l'employeur
- ◇ Candidat salarié sans prise en charge employeur : 460,50 euros à la charge de l'étudiant, 6.700 euros pris en charge par un organisme d'état (Pôle emploi, Région...). Il est du ressort des candidats d'effectuer les démarches individuellement auprès de ces organismes.

**Les frais supplémentaires d'inscription à l'université** liés à l'entrée des études d'infirmiers dans le cursus LMD sont en attente.

### Frais de sécurité sociale :

L'affiliation à la sécurité sociale étudiante est **obligatoire et payante** pour tous les étudiants sauf cas particuliers (cf le tableau des règles d'affiliation à la sécurité sociale étudiante sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)).

- ◇ Les étudiants de 17 à 19 ans dans l'année universitaire 2010/2011 (du 01/10/2010 au 30/09/2011), s'inscrivent à la sécurité sociale étudiante mais ne cotisent pas.
- ◇ Les étudiants qui ont entre 20 ans et 28 ans dans l'année universitaire 2010/2011 (du 01/10/2010 au 30/09/2011), s'inscrivent à la sécurité sociale étudiante et cotisent.

**A titre indicatif : 198 euros pour l'année 2009/2010.**

## Le financement des études

Il existe, sous certaines conditions, des possibilités d'aides financières :

- ◆ Bourses de l'enseignement supérieur (CROUS)
- ◆ Bourses du Conseil Régional d'Ile de France
- ◆ Promotion professionnelle
- ◆ Contrats d'apprentissages (à partir de la 2<sup>ème</sup> année)
- ◆ Allocations d'études proposées par les hôpitaux (à partir de la 2<sup>ème</sup> année)

### Plus de renseignements sur

- ◆ [www.ile-de-france.sante.gouv.fr](http://www.ile-de-france.sante.gouv.fr)
- ◆ [www.crous-paris.fr](http://www.crous-paris.fr)
- ◆ [www.infirmiers.com](http://www.infirmiers.com)

### Démarches à effectuer par vos soins :

- ◇ **si vous êtes sans emploi**, vous rapprocher du Pôle emploi de votre domicile afin de définir si vous pouvez bénéficier d'une allocation durant le temps de votre formation.
- ◇ **si vous êtes salarié**, faire une demande de prise en charge auprès de votre employeur et des organismes financeurs dont il dépend (FONGECIF, UNIFAF, PROMOFAF,...) au titre de la formation continue (CIF).
- ◇ **si vous êtes originaire d'outre-mer**, faire une demande de prise en charge auprès de l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des Travailleurs d'Outre-Mer (ANT).

## La formation

### Objectifs :

- Former des professionnels infirmiers en 3 ans.
- 3 ans pour apprendre un métier, en alliant la découverte des milieux de soins et les apports théoriques afin d'acquérir une solide compétence professionnelle.
- La pédagogie de l'institut de formation est centrée sur l'accompagnement de l'étudiant afin de l'aider dans la construction de son projet professionnel.

### La formation est assurée par :

#### des formateurs permanents :

Cadres pédagogiques présentant une expérience professionnelle en secteur hospitalier et extra-hospitalier

#### des formateurs vacataires :

Professionnels chargés d'enseignement spécifiques issus des professions de santé et universitaires (médecins, pharmaciens, psychologues, sociologues, juristes, diététiciens...)

### Déroulement de la formation :

**Durée : 3 ans**

- **60 semaines de stages** réparties dans des secteurs d'activités diverses (médecine, chirurgie, pédiatrie, psychiatrie, santé publique, gériatrie, réanimation, urgences...),
- **60 semaines de cours théoriques et pratiques** réparties en unités d'enseignement.

## Tenue de stage

Des informations seront données ultérieurement pour leur achat

## Restauration

La cafétéria du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph propose une restauration rapide aux étudiants (réduction étudiants).

## Œuvres sociales CROUS

L'inscription à l'université ouvre les droits aux œuvres sociales du CROUS : restaurants universitaires, logements, bourses, services médicaux, associations sportives...  
Les détails en seront communiqués à la rentrée.

## L'exercice professionnel

### Infirmier, infirmière, un métier aux multiples facettes :

- ◆ Unités de soins (médecine, chirurgie, psychiatrie, pédiatrie, réanimation, urgences) au sein d'établissements publics ou privés,
- ◆ Centres de soins à domicile,
- ◆ Santé publique,
- ◆ Etablissements scolaires et entreprises,
- ◆ Milieu carcéral,
- ◆ Missions humanitaires à l'étranger.

### Infirmier, infirmière, un métier aux multiples horizons :

- ◆ Puéricultrice
- ◆ Infirmier(e) de bloc opératoire
- ◆ Infirmier anesthésiste
- ◆ Cadre de santé des hôpitaux en unité de soins ou en institut de formation

# NOTES

## Inscriptions au concours d'entrée à :

**l'Institut de Formation en Soins Infirmiers Paris Saint-Joseph**

Secrétariat infirmier - concours IDE  
185 rue Raymond Losserand - 75674 Paris cedex 14

**Date limite :**

**15 mars 2010 minuit**  
**(le cachet de la Poste faisant foi)**



Groupe hospitalier **Paris Saint-Joseph**  
185 rue Raymond Losserand 75674 Paris cedex 14